

Janvier 2011

CCI SEINE-ET-MARNE



CCI Seine-et-Marne
Chambre de Commerce et d'Industrie

La CCI Seine-et-Marne porte un projet territorial pour un département aux potentiels de développement importants.

Interlocuteur et partenaire économique de poids auprès des services de l'État, de la Région et du Département, elle représente les intérêts des 45 000 ressortissants immatriculés en matière d'appui aux entreprises, de formation professionnelle et d'information économique.

CCI SEINE-ET-MARNE

Bd Olof Palme – Emerainville
77436 Marne-la-Vallée cedex 2
www.seineetmarne.cci.fr
infocci@seineetmarne.cci.fr

CAP à l'Est

Créer 4 territoires de projet en Seine-et-Marne et optimiser les réseaux de rabattement vers les gares du Grand Paris

La CCI Seine-et-Marne souscrit pleinement aux ambitions du Grand Paris pour assurer un développement mondial à l'Île-de-France. L'objectif à poursuivre est de maintenir pour les prochaines décennies la région capitale comme l'une des métropoles mondiales qui comptent, en renforçant notamment son attractivité économique. Le Grand Paris offre l'opportunité :

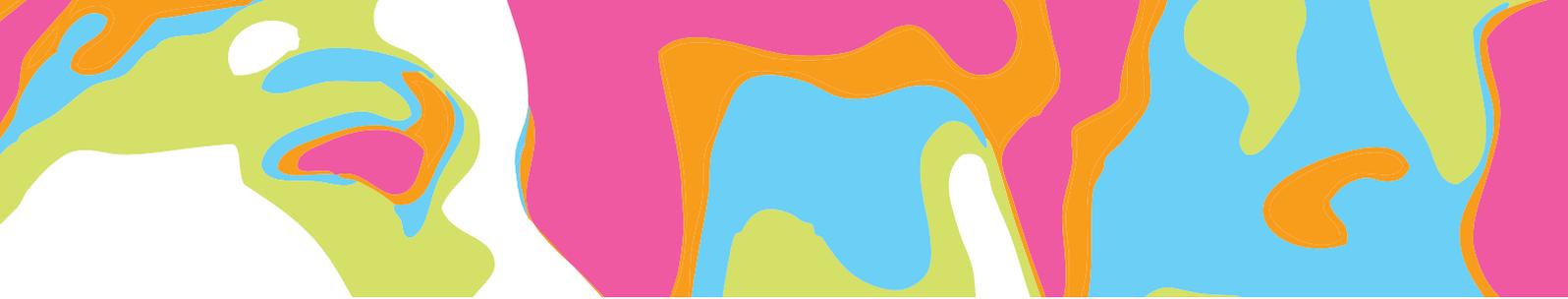
- De mettre en œuvre un polycentrisme élargi intégrant l'ensemble de la Seine-et-Marne,
- D'ancrer la Seine-et-Marne au cœur de notre métropole parisienne,
- De renforcer l'attractivité francilienne grâce à nos territoires économiques majeurs que forment notamment Roissy, Marne-la-Vallée et Sénart-Villaroche-Melun.

Mais la réussite de ce destin nécessite d'optimiser les outils innovants que propose le Grand Paris avec son réseau de transport public et ses territoires de projet.

L'arrimage de l'ensemble des territoires seine et marnais oblige à l'excellence du maillage du réseau d'infrastructures existant et à venir, pour optimiser le rabattement vers les futures gares du Grand Paris. Cette condition est préalable et incontournable.

La CCI Seine-et-Marne demande également :

- Le rapprochement d'Arc Express et du réseau de transport public du Grand Paris,
- L'émergence de 4 territoires de projet en Seine-et-Marne,
- L'ajout de nouvelles infrastructures.



La CCI Seine-et-Marne approuve la création des deux gares de Chelles et de Noisy-Champs dans le cadre du rapprochement d'Arc Express et du réseau de transport public du Grand Paris.

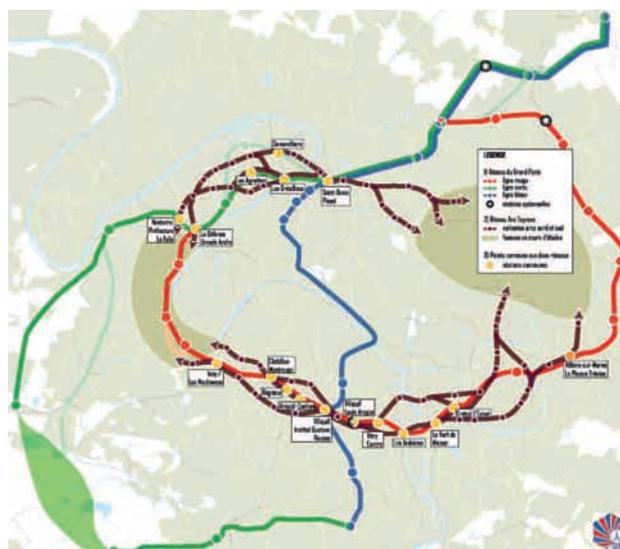
Comme exprimé avec l'ensemble des autres C.C.I franciliennes au sein du cahier d'acteur de la CRCI Paris Ile-de-France, il est demandé que la boucle centrale du réseau du Grand Paris et d'Arc Express fasse partie d'un même projet. L'objectif est que les fonctionnalités des deux arcs Express soient assurées par la boucle centrale du métro automatique du Grand Paris et que réciproquement les performances et l'attractivité du métro automatique du Grand Paris soient préservées. Cela suppose que :

- Le nombre de stations de la boucle centrale du Grand Paris, le long des tracés des arcs Nord et Sud, permette de répondre aux besoins prioritaires de la desserte locale prévue par Arc Express,
- Des dessertes semi-directes soient assurées par le métro automatique afin de préserver les performances du réseau de transport public du Grand Paris.

Ce rapprochement doit permettre la création des deux gares de Chelles et de Noisy-Champs, prévues par le réseau de transport du Grand Paris en Seine-et-Marne afin de :

- Désenclaver la commune la plus peuplée du département et l'ensemble du territoire de la rive droite de la Marne (avec l'extension prévue du RER E jusqu'à Meaux) vers les pôles urbains et économiques de Plaine/Commune, du Bourget et de l'Est de la Seine-Saint-Denis,

- Dynamiser et structurer un pôle de développement fort entre Marne-la-Vallée et ce territoire,
- D'irriguer et de desservir le site emblématique et innovant de la Cité Descartes en lui adjoignant une fonction essentielle de gare d'échanges avec l'interconnexion avec le RER A.



La CCI prône un polycentrisme renouvelé en faisant émerger quatre territoires de projet en Seine-et-Marne

Dans la lignée des contributions consulaires (CRCI et CCI Seine-et-Marne) au SDRIF, le positionnement durable de l'Île-de-France comme l'une des métropoles mondiales les plus importantes pour ces prochaines années exige la mise en œuvre d'un polycentrisme francilien élargi. Cet objectif que partage la CCI Seine-et-Marne n'est concevable que si l'ensemble du territoire francilien, et par conséquent seine et marnais, y participe pleinement. La mise en œuvre d'un polycentrisme élargi, capitalisant sur la richesse de nos territoires est essentielle à la structuration de cette métropole mondiale. C'est dans ce cadre que la Seine-et-Marne a toute sa place en contribuant ainsi à modeler une nouvelle géographie porteuse d'avenir avec ses quatre territoires de projet.

La CCI Seine-et-Marne prône la création de deux nouveaux territoires de projet et l'extension de deux autres territoires de projet :

- Autour du secteur IV – Val d'Europe de Marne-la-Vallée en connexion notamment avec le Mellois, le Val Maubuée et la Cité Descartes,
- Autour de la Ville Nouvelle de Sénart, de Melun et du pôle de Villaroche, articulé avec celui du Sud de Paris,
- Extension de celui de Roissy-Villepinte-Tremblay jusqu'au Nord de la Seine-et-Marne en y intégrant les secteurs du Mesnil-Amelot, Dammartin-en-Goële,
- Extension de celui de l'Est Parisien / Cité Descartes à la rive droite de la Seine vers Chelles, Vaires-sur-Marne notamment et vers le secteur III de Marne-la-Vallée.

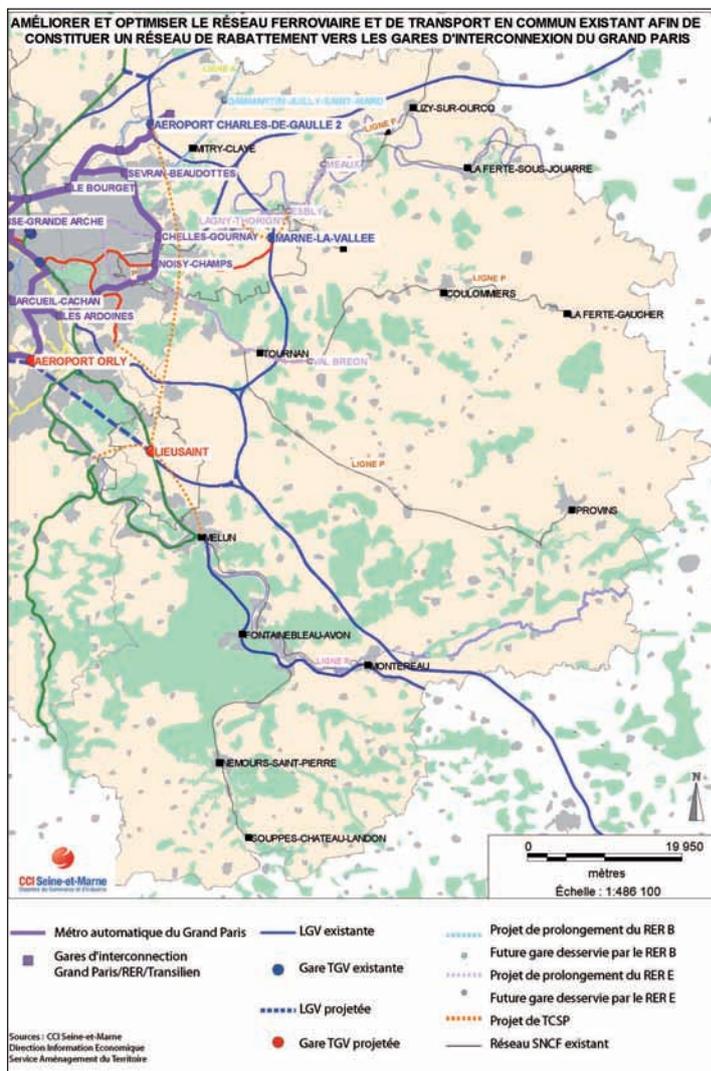
La CCI Seine-et-Marne pose comme préalable un véritable ancrage de l'ensemble du département au Grand Paris avec l'amélioration des réseaux ferrés et routiers

Le multipolarisme doit se conjuguer à l'échelle de l'Île-de-France toute entière. L'ambition du Grand Paris et la réussite d'un projet aussi innovant pour la région capitale sont conditionnées par la réalisation d'un réseau de rabattement performant du réseau d'infrastructures existantes et à venir seine et marnais vers les futures gares du Grand Paris. L'excellence et la performance du maillage constituent des enjeux majeurs et incontournables pour la cohésion régionale et le renforcement du rayonnement international et l'attractivité économique de l'Île-de-France.

L'objectif à atteindre pour l'ensemble des entreprises, des salariés et des habitants seine et marnais est d'améliorer le réseau actuel afin de relier le plus aisément possible les gares terminus du Grand Paris. Cela nécessite dans un premier temps l'amélioration des réseaux existants tant ferrés que routiers. Rappelons que les particularités du département par sa superficie (environ 50% de l'Île-de-France), son caractère urbain et rural, sa faible densité, son armature urbaine avec des pôles et des bassins de vie répartis sur l'ensemble du territoire font que la route constitue un maillon inévitable des déplacements. Dans ce contexte, la route qui est l'un des modes privilégiés pour le développement des transports en communs (bus, T-Zen, et autres transports en commun en site propre...), demeurera pour notre département le principal mode de déplacement pour relier les gares du Grand Paris, en offrant une alternative indispensable aux transports en commun ferrés qu'il convient également d'améliorer.

Dans ce cadre, l'amélioration de ce maillage nécessite :

- La modernisation des réseaux existants du RER A, B et D et des lignes K, P et R du Transilien,
- Le prolongement du RER B de Mitry-Claye jusqu'à Dammarville-Juilly-Saint-Mard, puis en limite Nord du département,
- Le prolongement du RER E de Tournan-en-Brie jusqu'au Val-Bréon et la création d'une gare de maintenance,
- Le prolongement du RER E de Chelles jusqu'à Meaux,
- La réalisation de la tangentielle Est permettant de relier Roissy / Marne-la-Vallée / Sénart,
- La réalisation des TCSP qui permettent de connecter les pôles seine et marnais aux gares RER et à celles du Grand Paris,
- L'aménagement de la Francilienne,



- La mise à 2*3 voies de la N.2,
- L'aménagement de la 4^{ème} rocade.

La performance de ce maillage exige également un traitement particulier des pôles gares du Grand Paris qui doivent optimiser et faciliter l'intermodalité afin de constituer de véritables portes d'entrée. Ainsi convient-il de :

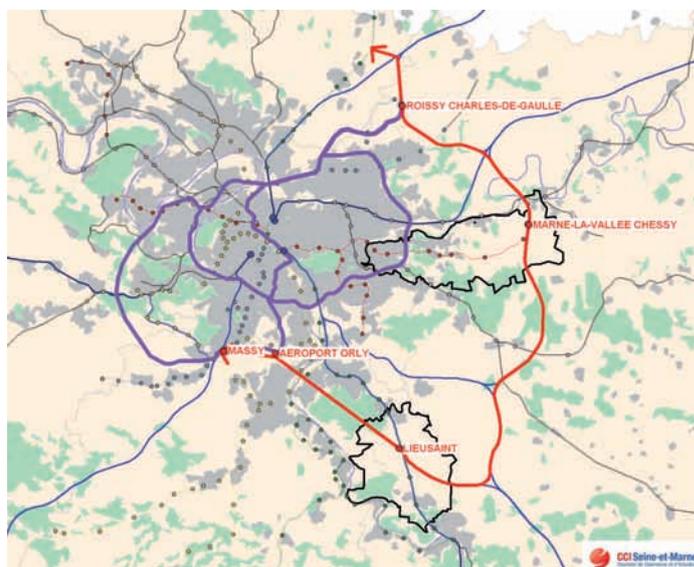
- Réaliser des parcs relais suffisamment dimensionnés à proximité immédiate de ces gares,
- Développer de véritables gares d'interconnexion dans lesquelles les ruptures de charges sont minimales, ne nécessitant pas l'usage d'autres transports en commun. Les interconnexions avec les réseaux RER et Transilien doivent être aménagées en respectant ce principe.

La CCI Seine-et-Marne demande de compléter le réseau d'infrastructures prévues par le Grand Paris avec des TER à grande vitesse et une nouvelle gare au Mesnil-Amelot

La mise en œuvre de ce polycentrisme élargi, avec l'émergence de quatre territoires de projet en Seine-et-Marne venant diversifier et enrichir l'attractivité de la région capitale, demande que le réseau de transport public du Grand Paris soit complété. Deux principaux projets portent cette ambition :

- La CCI Seine-et-Marne tient à rappeler l'existence dans la loi votée sur le Grand Paris de la liaison à grande vitesse Orly-Chessy-Roissy. Cette liaison partiellement mise au gabarit de L.G.V ouvre des perspectives intéressantes pour la réalisation d'une liaison rapide de type TER à grande vitesse. Ces nouveaux TER, utilisant l'interconnexion francilienne ou son emprise, avec des arrêts aux gares existantes et futures de Massy – Orly – Sénart – Marne-la-Vallée – Roissy offrirait une mise en relation directe de ces pôles économiques majeurs franciliens. Cette liaison (TERGV) satisferait aux besoins croissants de déplacements, sans passer par Paris, des entreprises, des salariés et des franciliens. Des prolongements au Nord et au Sud vers les Yvelines et le Val d'Oise permettraient la réalisation d'une rocade connectant les principaux territoires économiques de la grande couronne.
- La CCI Seine-et-Marne demande également le prolongement des lignes bleue (prolongement de la ligne 14) et verte (liaison Orly/Ver-sailles/Roissy) du métro automatique avec implantation d'une gare supplémentaire sur la commune du Mesnil-Amelot. Cette gare présente plusieurs avantages. Elle désenclavera le Nord de la Seine-

et-Marne en l'ancrant durablement dans le territoire de projet de Roissy-Villepinte-Tremblay. Elle permettra une accessibilité renforcée pour les actifs et les usagers de la plateforme et de Paris. Elle offrira des opportunités foncières pour créer un parking relais et l'implan-tation d'une gare de maintenance en économisant le foncier aéroportuaire.



CONCLUSION

Souscrivant pleinement aux ambitions du Grand Paris, la CCI Seine-et-Marne pose comme préalable l'amélioration des réseaux de transport afin de faciliter le rabattement vers les futures gares et d'ancrer l'ensemble du département au Grand Paris.

Elle demande également :

- Le rapprochement d'Arc Express et du réseau de transport du Grand Paris,

- La création de 3 gares en Seine-et-Marne : au Mesnil-Amelot, à Chelles et à Champs-sur-Marne,
- L'émergence de 4 territoires de projet avec l'extension de celui de Roissy-Villepinte-Tremblay jusqu'au Nord de la Seine-et-Marne, l'extension de celui de l'Est Parisien/ Cité Descartes à la rive droite de la Marne vers Chelles-Vaires-sur-Marne, la création de celui du Val d'Europe à Marne-la-Vallée et la création de celui de Sénart-Melun-Villaroche.